

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente

Titre : Hébergements d'urgence : suite à la fermeture du Hublot, quelle collaboration entre la Ville, le Canton et les communes vaudoises pour éviter l'engorgement à Lausanne ?

Initiant-e(-s) : Mathilde MAILLARD Laisser vide

Le 12 mai 2025, l'hébergement d'urgence veveysan « Le Hublot » fermait ses portes pour une durée indéterminée. Selon la communication publiée sur le site de la Ville de Vevey, en l'absence de solution pérenne identifiée à Vevey, les personnes sans-abri de la région de la Riviera sont réorientées vers d'autres structures d'hébergement d'urgence existantes dans le Canton de Vaud. La fermeture du Hublot va ainsi impacter la Ville de Lausanne, et son dispositif d'hébergement d'urgence, de sorte qu'il se justifie d'interpeller de manière urgente la Municipalité.

Ouvert depuis 2009, l'hébergement d'urgence « Le Hublot » accueillait jusqu'à 22 personnes chaque nuit. Seule structure d'hébergement d'urgence dans la région de l'Est vaudois, depuis sa fermeture le 12 mai 2025, il n'y a plus aucune place d'accueil entre l'Est vaudois et Sion.

Selon les indications fournies par le Canton et Caritas à la presse, la difficulté réside à trouver un lieu adapté sur l'arc lémanique. Pour l'heure, ni la Ville de Vevey, ni la Ville de Montreux n'ont indiqué avoir trouvé de solution même temporaires. Les autorités veveysannes ont pourtant indiqué avoir envoyé un courrier à toutes les communes de la région pour le rappeler encore l'urgence de la situation.

Dans un article paru dans 24 heures le 12 mai 2025, la porte-parole de Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) indiquait notamment « *le local doit se situer dans une agglomération, être facilement accessible, idéalement à pied* ». Cette assertion pointe directement du doigt les Villes vaudoises, dont Lausanne figure parmi les plus proches de Vevey.

Alors que les 300 places d'accueil d'urgence dont compte le Canton de Vaud, Lausanne en gère pas moins de 235, il apparaît que notre Ville fait largement sans part dans le dispositif. Compte tenu des difficultés relayées par les autorités communales veveysannes et montreusiennes pour trouver des lieux adaptés à l'hébergement d'urgence, il nous paraît nécessaire d'interpeller la Municipalité sur ses intentions à cet égard.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle confirmer que la Ville assume la gestion de 235 places d'accueil d'urgence sur les environs 300 places dont dispose le Canton de Vaud, soit près de 80% du dispositif cantonal ? Où sont situées les autres places d'hébergement d'urgence ? Des discussions avec le Canton quant à la répartition territoriale de ce type de structures ont-elles eu lieu, cas échéant qu'en est-il ?

Conseil communal de Lausanne

2. La Ville de Lausanne faisait-elle partie des destinataires du courrier adressé par les autorités veveysannes concernant la fermeture du Hublot ? Cas échéant, quelle suite y a-t-elle donnée ?

3. Les structures actuellement ouvertes à Lausanne disposent-elles de places libres ? La Municipalité a-t-elle constaté une augmentation des demandes depuis le 12 mai 2025 ?

4. Des mesures ont-elles été prises par la Ville pour éviter que les bénéficiaires de la structure veveysanne ne se reportent sur les structures lausannoises ? En particulier, des discussions avec l'Etat, les communes de la Riviera ainsi que toute autre commune disposant de places d'accueil d'urgence ont-elles eu lieu en ce sens ?

5. Comment les bénéficiaires des structures d'hébergement d'urgence peuvent-ils être caractérisés ? provenance cantonale / intercantonale ou internationale, domicile, respectivement ancien domicile, âge, sexe, emploi, respectivement ancien emploi, suivi social, type de revenus ?

6. Parmi les bénéficiaires des structures d'hébergement d'urgence, la Ville indentifie-t-elle des personnes toxico-dépendantes et/ou des personnes actives dans le deal de drogues ? Si oui, dans quelle proportion ? Quel suivi et quelle collaboration avec d'autres services de la Ville ou du Canton sont effectués à cet égard ?

7. En moyenne, quelle est la durée d'accueil dans les dispositifs d'hébergement d'urgence lausannois ? Quel est le « turn-over » ? Y'a-t-il des différences en fonction du type de structure ? Y'a-t-il une base de données répertoriant les entrées et sorties définitives des structures d'hébergement d'urgence ? Quel suivi et quelle collaboration avec d'autres services de la Ville ou du Canton sont effectués à cet égard ?

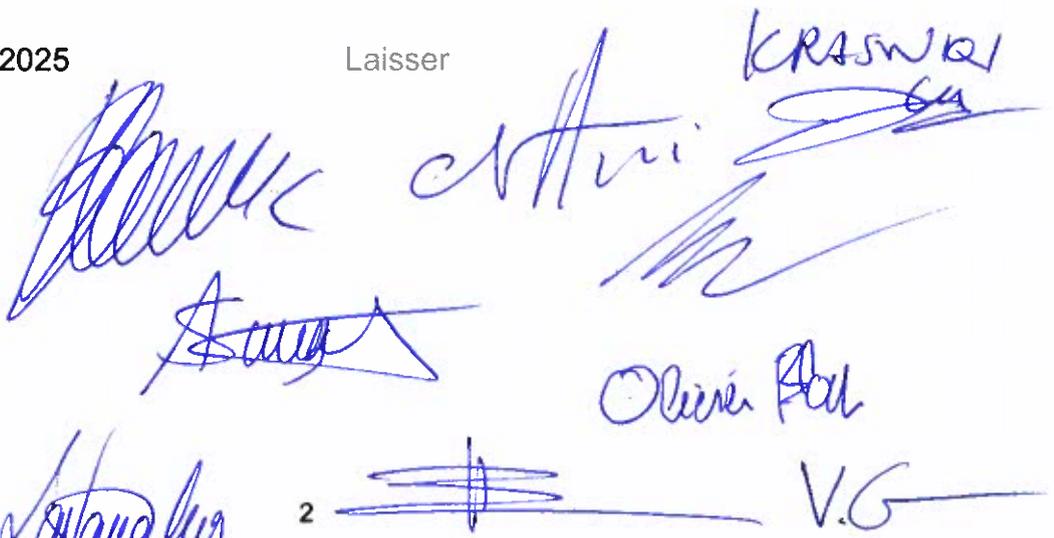
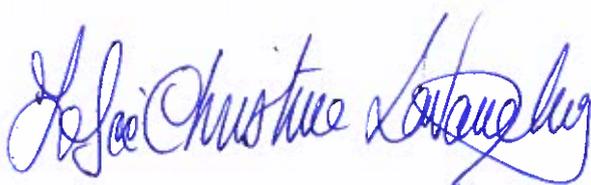
8. Concernant les propos de la porte-parole du DSAS relayé par 24 heures, la Municipalité de Lausanne peut-elle nous confirmer que le local recherché pour suppléer au Hublot ne sera pas situé à Lausanne ?

Lausanne, le 20 mai 2025

vide

Laisser

Signataire(s) :
Mathilde Maillard



Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Krasnik', 'Olivier', and 'V.G.', along with a circled number '2'.